

PROJET DE LOI

N° 148

adopté

**SÉNAT**

le 23 septembre 1982

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE 1981-1982

---

---

## PROJET DE LOI

*modifiant la loi n° 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1079, 1085 et in-8° 222.

Sénat : 507 et 508 (1981-1982).

### Article unique

L'article 6 de la loi n° 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains est modifié comme suit : les mots « à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1982 » sont remplacés par les mots « à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1982 ».

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 septembre 1982.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.